



SOS Villages d'Enfants salue la création d'une délégation aux droits des enfants au sein de l'Assemblée nationale

L'Assemblée nationale a créé, mardi 13 septembre, une délégation parlementaire aux droits des enfants. Cette mesure, demandée depuis de nombreuses années par SOS Villages d'Enfants, permettra de garantir un meilleur respect des droits des enfants dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques qui les impactent.

SOS Villages d'Enfants se félicite de la création d'une délégation aux droits des enfants au sein de l'Assemblée nationale, qui inscrit ainsi le respect des droits de l'enfant comme une priorité dans l'élaboration des politiques publiques. Cette mesure a été demandée par l'association, notamment en amont des élections législatives, mais également de manière collective à travers la Dynamique « De la Convention Aux Actes ! », réseau créé et coordonné par SOS Villages d'Enfants, regroupant plus d'une trentaine d'associations visant à renforcer la visibilité et la prise en compte des droits de l'enfant dans les politiques publiques en France et à l'international.

« Cette délégation permettra aux parlementaires d'adopter **une approche transversale et globale pour une meilleure prise en compte des droits de l'enfant dans les projets ou propositions de lois mais aussi dans le contrôle de l'action gouvernementale**. Cette délégation veillera également au respect de tous les droits des enfants, qu'ils soient souvent évoqués comme le droit à la protection contre les violences mais aussi des droits moins connus ou pas encore assez appliqués, comme le droit à la participation », explique Isabelle Moret, Directrice Générale de SOS Villages d'Enfants France. « C'est cette approche par les droits de l'enfant que nous revendiquons et mettons en place nous-mêmes, dans les programmes et le plaidoyer porté par notre association » conclut-elle.

SOS Villages d'Enfants œuvre en France et à l'international. C'est pourquoi l'ONG alerte sur la nécessité, pour la délégation, de veiller au **respect des droits des enfants non seulement dans les politiques menées en France, notamment en lien avec la protection des enfants, mais aussi dans les textes de lois relatifs à la politique internationale**. En effet, ce sont les droits de tous les enfants qui doivent être pris en compte et protégés, sans distinction quel que soit leur lieu de vie. Le Groupe Enfance, autre collectif dans lequel est impliqué SOS Villages d'Enfants, plaide également pour que les droits de l'enfant deviennent une des priorités de la politique internationale de la France.

Enfin, SOS Villages d'Enfants, qui place le droit à la participation au cœur de son projet associatif, insiste sur la **nécessité que la délégation aux droits des enfants travaille en collaboration étroite avec des enfants et des jeunes, premiers concernés**.

« Afin que les travaux menés par cette délégation respectent effectivement les droits des enfants, il est primordial que des enfants et des jeunes y soient associés. Ils sont les premiers concernés par les politiques qui seront mises en place. Le droit à la participation est un droit essentiel, qui est encore aujourd'hui trop peu effectif », complète Isabelle Moret.

SOS Villages d'Enfants souhaite collaborer rapidement avec les députés intégrant cette délégation pour améliorer l'effectivité des droits de l'enfant en France et dans sa politique internationale. Pour aller plus loin, l'association appelle le Sénat à faire de même, en créant à son tour une délégation similaire.

À propos de SOS Villages d'Enfants :

Depuis près de 70 ans, SOS Villages d'Enfants accompagne des frères et sœurs séparés de leurs parents sur décision de justice. Elle permet aux fratries de grandir ensemble, dans un cadre de vie de type familial, en s'appuyant sur une relation éducative et affective durable nouée avec une éducatrice familiale. Cette dernière est membre d'une équipe pluridisciplinaire qui accompagne de manière personnalisée chaque enfant. SOS Villages d'Enfants France accueille près de 1 000 enfants et jeunes adultes dans 17 villages d'enfants SOS et 2 établissements dédiés aux jeunes. Elle est membre de SOS Villages d'Enfants International, fondée en Autriche en 1949. Présente dans 138 pays et territoires, SOS Villages d'Enfants International prend en charge près de 68 000 enfants et jeunes dans 539 villages d'enfants SOS.



www.sosve.org

Contact Presse
SOS Villages d'Enfants
Inès Gomis

igomis@sosve.org

01 55 07 25 43 – 06 11 91 78 75

We Change

Colombe Sirot Colombe.sirot.ext@wechange.bz 06 59 54 73 08
Marjorie Rigouste Marjorie.rigouste@wechange.bz 06 70 98 11 06